

0022720744038
REPUBLIQUE DU NIGER
 FRATERNITÉ TRAVAIL PROGRES

Niamey le **25 AOUT 2008**

CNDHLF



Autorité Administrative Indépendante

OHCHR REGISTRY

25 AUG 2008

LE PRESIDENT

copipients : A. Zaccaluqui
I. Sevin

N° 0294 /CNDHLF/CAB

Monsieur Ibrahim Wani
Chef du Service du Développement
et des Questions Sociales,
Haut Commissariat des Nations
Unies aux Droits de l'Homme

Objet : Contribution sur la Résolution 7/9 du Conseil des Droits de l'Homme
Réf. : IW/MK/AZ/15 du 08 Août 2008

J'ai l'honneur, par la présente, de vous communiquer la contribution de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) relativement à la Résolution citée en objet.

1. Du point a), le Niger a ratifié la Convention sur les Personnes Handicapées et aucune mesure juridique supplémentaire n'est nécessaire à la ratification du Protocole Facultatif y afférent.
2. Du point b), le contenu des ces instruments internationaux doit être traduit en obligations précises et revêtu d'un caractère de disposition de transposition interne.
3. Du point c), au-delà de l'incorporation de ces textes dans l'ordre juridique interne, des actions concrètes Doivent être menées en direction des intervenants (Gouvernement, INDH et OSC) afin de les doter des moyens de vulgarisation, de mise en œuvre et d'évaluation de l'application de la Convention et du Protocole Facultatif.
4. Du point d), le Conseil doit prévoir d'appuyer les actions de discrimination positive auprès de l'Etat et des employeurs du secteur privé, en même temps qu'il accorde une assistance conséquente au renforcement des capacités des structures de prise en charge et des personnes handicapées.

Je propose enfin que la CNDHLF constitue le relais du Système des Nations Unies pour ces actions, en ce qu'elle est un conglomérat conformément aux « Principes de Paris », en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Veuillez croire, Monsieur, en notre disponibilité à œuvrer de concert pour l'atteinte de nos objectifs communs.

Ampliations :

- PRN
- PM
- Mission Permanente du Niger à Genève



LOMPO GARBA

Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
 Site web : www.niger.gov/cndhlf E-mail : cndhlf@jintnet.ne
 TEL : 20 74 40 36/37 FAX : 20 74 40 38 BP : 13334 Niamey, Route de l'Aéroport